



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **14 janvier 2013**

Délibération n° 2013-3483

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Reconversion de la friche RVI nord - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 janvier 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 16 janvier 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Liung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à Mme Tifra), Bernard R. (pouvoir à M. Kabalo), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), MM. Braillard (pouvoir à M. Arrue), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Fleury (pouvoir à M. Abadie), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Petit), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Martinez (pouvoir à M. Crédoz), Pili, Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Touraine (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Giordano, Vial.

Conseil de communauté du 14 janvier 2013**Délibération n° 2013-3483**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Reconversion de la friche RVI nord - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 décembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le tènement des anciennes usines Renault véhicules industriels (RVI) à Lyon 3°, qui se développe sur plus de 7 hectares, a été acquis par la Communauté urbaine de Lyon en 2002.

Une partie sud du tènement a été mise à disposition, par bail emphytéotique, à la Société d'enseignement professionnel du Rhône (SEPR) qui a réalisé un lycée d'enseignement professionnel et qui accueille, depuis la rentrée 2005, 2 000 élèves pour des formations en alternance.

Le projet d'aménagement de la partie nord du tènement doit permettre de :

- conforter le campus Rochaix/Feuillat avec l'extension de la SEPR, l'installation de la Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment (FCMB), l'implantation d'une autre école d'enseignement supérieure (faisabilité en cours d'étude), ainsi que la réalisation d'une unité d'hébergement d'environ 200 lits,
- offrir de nouveaux services aux habitants avec la réalisation de plusieurs équipements publics : un parc public d'environ 8 000 mètres carrés, une bibliothèque avec du logement social en étage,
- ouvrir le site sur le quartier, avec l'aménagement d'une voie est/ouest entre les rues Germain David et Elie Paris, et procéder à un réaménagement partiel de la rue Rochaix portant, notamment, sur un élargissement des cheminements piétons,
- conserver et valoriser le patrimoine architectural protégé, notamment, en transformant une partie du mur Feuillat et ses sheds, ainsi que la verrière.

Ce projet mobilise différentes maîtrises d'ouvrages privées et publiques. La Communauté urbaine cède ou met à disposition, par bail emphytéotique, les emprises correspondant aux différents projets.

Par ailleurs, la Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage :

- des démolitions et de la dépollution du site hors emprises SEPR et FCMB, qui les ont réalisées à leurs frais dans le cadre d'un bail emphytéotique à loyer nul. Il s'agit notamment du traitement par excavation des terres des 2 foyers principaux de pollution identifiés : pollution forte en hydrocarbures au droit de la future voirie et pollution forte en solvants chlorés au droit du dernier îlot à céder,
- des travaux de la voie est/ouest à créer entre les rues Germain David et Elie Paris, ainsi que de l'aménagement partiel et provisoire de la rue Rochaix (création de cheminements doux).

Avancement

La pose de la première pierre de la SEPR au cours du 1er trimestre 2012 a marqué l'entrée en phase opérationnelle de ce projet de reconversion. Le chantier pour l'installation de FCMB a démarré à l'été 2012.

Les autres projets (bibliothèque, logements, unité d'hébergement et gymnase) et équipements publics (parc et voirie) sont en phase d'études opérationnelles. La majeure partie des travaux doit démarrer fin 2013.

Les études de faisabilité du dernier îlot sont en cours. Elles visent à définir les conditions dans lesquelles le site pourrait accueillir un équipement d'enseignement supérieur, élément de programme cohérent avec le programme global.

L'occupation du site n'ayant pas permis la réalisation de tous les sondages pollution nécessaires en amont des études opérationnelles, une campagne de sondages complémentaires a été réalisée à l'été 2012.

Les résultats ont mis en évidence une pollution beaucoup plus importante que celle diagnostiquée par la première campagne d'investigations. Le traitement des pollutions va impacter le planning du projet de voie nouvelle et la cession du dernier îlot à requalifier. Le montant des travaux de dépollution préalable rend inadapté le recours au marché à bons de commande, et nécessite l'engagement d'une consultation d'entreprises afin d'optimiser les coûts.

Le calendrier

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux de dépollution au 4^e trimestre 2013, pour permettre le démarrage des travaux de voirie et de commercialisation du dernier îlot en 2014.

Les éléments financiers

Une individualisation partielle d'autorisation de programme d'un montant de 2 300 000 € correspondant aux opérations de désamiantage et de démolition du bâti a été approuvée par délibération n° 2011-2211 du Conseil du 18 avril 2011.

Une individualisation complémentaire d'autorisation de programme de 410 000 € correspondant aux études opérationnelles, de maîtrise d'œuvre et aux sondages de sols complémentaires a été approuvée par délibération n° 2011-2346 du Conseil du 27 juin 2011.

Il est proposé au Conseil d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 3 500 000 € afin d'assurer le financement des éléments suivants :

- 3 000 000 € pour les travaux de dépollution préalables aux travaux de voirie et à la cession du dernier îlot à requalifier,
- 500 000 € pour finaliser des travaux de démolition (dallage notamment qu'il convenait de conserver le plus longtemps possible afin de limiter les risques de diffusion de la pollution), travaux de percement du mur Feuillat (pour le débouché de la voie nouvelle), de création d'un porche permettant de respecter cet élément bâti à préserver inscrit au plan local d'urbanisme (PLU) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite des travaux de démolition et de dépollution du site Renault véhicules industriels (RVI) nord à Lyon 3°.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, sur l'opération n° OP06O2393 pour un montant de 3 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € en 2013,
- 3 300 000 € en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 210 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 janvier 2013.